

L'An deux mille vingt-trois, le neuf du mois de février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 3 février 2023.

Etaient présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MAUGENDRE Eric, Conseiller Suppléant de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUITE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,

Représentations de : Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE par M. MAUGENDRE Eric, Conseiller Suppléant de BENARVILLE, M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT par M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT.

Excusé : M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : M. REMOND Franck

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	41
Quorum	22
Nombre de votants	40
<i>Madame GUEROULT Claire se retire du vote</i>	

Délibération n° 012/2023

OBJET : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER AVEC SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE POUR LA COMMANDE GROUPEE FLUX VISION TOURISME



Délibération n° 012/2023

OBJET : AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER AVEC SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE POUR LA COMMANDE GROUPEE FLUX VISION TOURISME

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Flux Vision Tourisme est un dispositif précurseur et innovant qui permet de mesurer la fréquentation et les déplacements à l'intérieur d'un territoire donné. C'est un outil développé par Orange en collaboration avec Provence Tourisme, qui permet de convertir en temps réel des millions d'informations techniques provenant du réseau mobile en indicateurs statistiques pour mesurer la fréquentation et les déplacements de toutes les populations présentes sur le territoire. Quand les résidents quittent-ils le département ? Quelles sont les clientèles « touristes » ? Quand arrivent-elles ? Quand repartent-elles ? Quelle fréquentation pendant les ponts, les vacances scolaires... ?

C'est une technologie de pointe au service des territoires pour mesurer l'attractivité, la performance, et la fréquentation des sites.

Conçu et testé dans les Bouches-du-Rhône depuis 2012, déployé grandeur nature à l'occasion de l'année européenne de la Culture à Marseille, le dispositif est utilisé aujourd'hui par les acteurs touristiques français, de l'échelle locale au niveau national.

La méthode de collecte est simple : un téléphone mobile émet des signaux à intervalles réguliers, captés par la borne la plus proche de l'opérateur de téléphonie mobile. On peut ainsi déterminer de façon très fine la présence et les mouvements d'un téléphone, de jour comme de nuit. Un redressement est ensuite effectué pour passer de X mobiles à Y personnes en tenant compte d'un ensemble de facteurs comme les spécificités du réseau, les taux d'équipement en mobiles et les parts de marché d'Orange.

Ce dispositif permet un comptage de toutes les personnes présentes sur un territoire par jour, par nuit, mais également par créneaux de 2h. Il peut s'appliquer à l'échelle d'une région, d'un département, d'une commune, d'un quartier, d'un parc national, du périmètre d'un événement... Ce dispositif est aujourd'hui utilisé dans 50 départements, ainsi que dans plusieurs régions.

L'offre repose sur des procédés exclusifs d'anonymisation irréversible développés par Orange permettant de supprimer toute possibilité d'identifier ses clients.

La collecte des données a pour objectif de :

- Avoir des données chiffrées précises en vue de la réalisation de nouveaux équipements, services et ou études
- Consolider les données issues de la taxe de séjour et les affiner par type de mobilités, âges, origines, ...
- Consolider les données issues des comptages de véhicules et les affiner par type de mobilités, âges, origines, ...
- Avoir des données quasiment instantanées

SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE a lancé une commande groupée pour 2019/2020 qui a grandement été portée par la potentialité de quantifier l'apport de l'Armada dans le tourisme seinomarin, puis pour la période 2021/2022. Face au succès du dispositif pour l'analyse fine du territoire, SMA a décidé de renouveler la commande groupée en 2023/2024 pour bénéficier une nouvelle fois de tarifs très préférentiels.

Considérant que la Communauté de Communes a déjà bénéficié de la commande groupée sur 2021/2022.

Considérant que la Communauté de Communes a des projets nécessitant une connaissance fine de sa clientèle touristique.

Considérant l'intérêt des études menées en matière de connaissance des flux de clientèle et d'évaluation des retombées économiques et sociales du tourisme.

Considérant que le montant annuel d'une zone d'observation infra-départementale est fixé à 1 084€ TTC (tarif négocié, non subventionnable).

Considérant que la Communauté de Communes souhaite acquérir deux zones (Communauté de communes Campagne de Caux et Vallée de la Ganzeville) ce qui porte le montant de la participation financière à 4 336€ TTC.

Considérant que ce montant sera à régler en deux temps à SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE : 50% en 2023 (soit 2 168€ TTC) et 50% en 2024 (soit 2 168€ TTC), sur factures délivrées par SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE.

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 09/11/2022 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 34 voix pour, 5 abstentions de Madame MURARI-BOZEC Marie-Claude et Messieurs MALO Régis, DROGUET Jean-Pierre, GOUPIL Gervais, NIEPCERON Hervé et une voix contre de Monsieur FLEURY David

- **D'ADHERER** à la commande groupée Flux Vision Tourisme pour la période 2023/2024 ;
- D'autoriser le président à signer la convention de partenariat technique et financier avec SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **D'AUTORISER** le président à inscrire les sommes au budget.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**